

TRUFFES HALLUCINOGENES

Par Profil supprimé Postée le 17/12/2010 12:29

Bonjour,

je sais que les champignons hallucinogènes sont interdit en France, en revanche la Salvia est autorisée (ou règlementée plutôt) alors qu'elle procure à peu de chose près les mêmes sensations.

qu'en est il pour les truffes hallucinogènes ? j'ai lu sur internet qu'elles étaient dans un "vide juridique" et qu'aucune lois n'interdisait ou ne catégorisait la truffe comme drogue de même nature que les champignons. est-ce exact ?

merci

Mise en ligne le 21/12/2010

Bonjour,

A notre connaissance, les champignons dont vous parlez et qu'on appelle aussi "truffes magiques" sont des variétés de psilocybes (psilocybe tampanensis ou pajaritos notamment) qui contiennent toutes soit de la psilocybine soit de la psilocine c'est-à-dire des substances clairement inscrites sur la liste des stupéfiants et donc interdites au commerce et à l'usage en France.

Cordialement.

En savoir plus :

- Liste des substances classées comme stupéfiants (ANSM)
- Fiche sur les champignons